



NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Marie-Lyne VAGNER, Maire de la Ville de Bernay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6 et R123-7 à R123-15,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 4 juillet 2020,
Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,
Vu l'avis du 6 juillet 2020 informant les associations visées au dernier article L123-6 précité du renouvellement prochain des membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,
Vu les propositions des associations reçues en mairie concernant leurs représentants,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommés en qualité de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Prénom	Nom	Association
Nora	MAGNAN	Trisomie 21 Eure
Gérard	DUBUCHE	ACCÈS
Brigitte	MARY	DÉCLIC
Thérèse	FICHET-GIRARD	Collectif de Serquigny Actif pour les Migrants
Colette	GENÊT	Croix-Rouge de Bernay
Guillaume	BOULAYE	Les Sauveteurs Secouristes Risle Charentonne
Sylvie	GUERANDE	Comité de Bernay du Secours Populaire Français
Elisabeth	ERARD	UDAF 27

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs du conseil municipal.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et notifié aux intéressés.

Bernay, le 22 juillet 2020



Marie-Lyne VAGNER